

La Lettre

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



Rentrée 2012



st-maximin.fr

N° ISSN : 1148 649 X



*Rentrée scolaire :
Toutes les informations pages 9 à 11
et sur st-maximin.fr*

Infos
Édito Pages 2 / 3

Travaux
Urbanisme Pages 4 / 7

Etat civil Page 8

Service
scolaire Pages 9 / 11

Compte
administratif Pages 12 / 15

Sports et
vie associative Pages 16 / 17

Politique de
la ville Pages 18 / 21

Patrimoine Pages 22 / 23

Tribune libre Page 24

Économie Page 25

Culture Pages 26 / 27

L'école de musique, de théâtre
et de danse du Haut-Var fait sa
rentrée : pensez à vous inscrire !

st-maximin.fr

*En continu, toutes les informations,
les contacts avec votre mairie, la vie
à Saint-Maximin, en direct sur le
site de la ville !*



Éditorial

Mes chers concitoyens,

Après avoir profité d'un été de détente et de divertissement, c'est le temps de la rentrée.

La trêve estivale a été pour nos services l'occasion de préparer ce retour à l'école. Les travaux d'entretien ont été effectués dans les établissements. Les nouveaux règlements des accueils des loisirs et de la restauration scolaire permettent une gestion plus efficace, mieux anticipée, du service rendu aux parents et aux enfants. La nouvelle régie centrale a été créée pour permettre de régler dans un même lieu toutes ces prestations que la commune choisit de proposer à ses habitants.

Côté investissements, le projet urbain prend de plus en plus forme. L'aménagement de l'entrée de ville Nord, greffée sur la nouvelle déviation, va faciliter l'accès au centre-ville. Les nouveaux parkings ont déjà fait leurs preuves, et la nouvelle entrée du jardin de l'Enclos parachèvera cette liaison douce. C'est aussi l'occasion de rappeler combien la commune demeure vigilante quant à ses dépenses, en ces temps de contraction des recettes. Toutefois, les difficultés avaient été bien anticipées par une gestion rigoureuse qui n'empêche pas des choix courageux. La commune assume toutes ses responsabilités, avec notamment la deuxième vague de vidéo-protection à venir.

L'année sera aussi culturelle, avec une saison magnifique proposée à la Croisée des Arts, avec le soutien précieux du conseil général du Var.

La rentrée sera donc positive et dynamique, à l'image de notre ville !

Votre maire
Alain Pénal

Directeur de la publication : A. Pénal
Rédacteur en chef : O. Roman
Comité de rédaction : C. Amorello, J. Pailhès, services municipaux.
Maquette : Service Communication - Stagiaire : Manon Mollica
Impression : Marim - 1148 649 X - 7000 exemplaires - Septembre 2012



Toute démarche d'aménagement qui ambitionne de faire d'une ville un espace ouvert à l'art de vivre doit l'appréhender dans sa cohérence d'ensemble et la spécificité de ses sites.

Cette cohérence d'ensemble se traduit par une vision politique qui actionne plusieurs leviers, avec une ambition : le rayonnement de la ville et l'attractivité du territoire.

Le contournement de la ville, réalisé par le Conseil général, est ouvert à la circulation depuis le 6 juin dernier.

En créant de nouvelles liaisons et une nouvelle armature urbaine, cet ouvrage ouvre de nouvelles perspectives de développement, d'aménagement et d'usage du centre-ville.

Connectée à la déviation, l'avenue du Père Lagrange permettant un accès direct aux parkings de la basilique et du couvent royal a également été ouverte à la circulation.

Ces aménagements démontrent la possibilité d'intégrer harmonieusement la déviation dans un contexte urbain en frange du centre-ville, au pied de l'ensemble patrimonial basilique / hôtel de ville / couvent royal.

La déviation offre de nouvelles alternatives de circulation ainsi que de nouvelles portes entrées au centre-ville permettant de le décongestionner, et de rééquilibrer les flux de circulation.

Le quartier Clos de Roque, objet de toutes les attentions, prend une nouvelle dimension.

Afin de faciliter l'accès au cœur de ville par des cheminements piétonniers sécurisés, cette politique volontariste de développement de la mobilité



douce connecte directement les parkings publics gratuits aux entrées de ville (basilique, couvent royal, lycée, pôle enfance, etc.).

À l'articulation entre le centre-ville et les quartiers au Nord, cette déviation permet un travail de couture urbaine et d'ouverture du cœur de ville. Un nouvel usage des parkings facilitant l'accès aux commerces de centre-ville



avec des cheminements sécurisés et lisibles est possible.

Ces parkings de proximité répondent à deux problématiques :

- désengorger le centre-ville avec restitution de l'espace aux piétons en proposant aux résidents des places proches ;
- recevoir les flux de l'extérieur en offrant des places à proximité immédiate du cœur de ville et des cheminements aisés.



Cohérence toujours, une ville belle, c'est une ville plus sûre.

En partenariat avec les services de la gendarmerie nationale, l'installation de la deuxième phase du dispositif de vidéo-protection urbaine visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité, et de lutter contre le sentiment d'insécurité, vient d'être réalisée.



C'est ainsi qu'en plus des 5 premiers sites (Pré de foire, Place Malherbe, Place Jean Salusse, Place Voltaire et Rue de la Glacière) 7 nouveaux (rond-point Marie-Madeleine, rond-point Général Bart, rond-point route de Bras, rond-point du Mont Fleury, parking du Couvent royal, Place Jean Mermoz et Place de l'Hôtel de ville) sont équipés de caméras de vidéo-protection.

À travers cette démarche, la commune entend ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de troubles à la tranquillité publique et des phénomènes délinquants touchant directement la population, et ainsi sécuriser certains espaces exposés à de tels actes.



TRAVAUX RENTRÉE 2012 :

- Chemin du Moulin
- Chemin des vertus
(Création d'un cheminement sécurisé et aménagement d'un parvis devant l'école Paul Verlaine)
- Ouverture d'une nouvelle porte d'accès au jardin de l'Enclos (mur Nord).



Chemin du Moulin

Ils sont venus au monde

Giulia GALAUP née le 10.05.2012
 Tony TROUVÉ né le 07.05.2012
 Karl FERSTLER né le 04.05.2012
 Giulian CUTRUPPI né le 14.05.2012
 Clémence DEHON née le 20.05.2012
 Elena EINAUDI PAULET née le 17.05.2012
 Soen MASCLAUX, né le 16.05.2012
 Benjamin ROSIER né le 27.05.2012
 Mathéo GUIEU né le 26.05.2012
 Viktor BIGNONE HOCQUET né le 22.05.2012
 Olivia DECAIX née le 29.05.2012
 Lana RORATO née le 28.05.2012
 Alyssa RORATO née le 28.05.2012
 Timothé ETCHESSAHAR né le 29.05.2012
 Shanna CECCHI NATALINI née le 08.06.2012
 Lamia AMARA née le 10.06.2012
 Ethan GANSTER né le 19.06.2012
 Kylian DURY né le 14.06.2012
 Malo CHRISTOPH né le 16.06.2012
 Lila GERARD née le 19.06.2012
 Esteban AVERNA né le 17.06.2012
 Adrien PUCHE né le 22.06.2012
 Rafaël BASSIMON né le 24.06.2012
 Manon MAUBARET né le 26.06.2012
 Wahib BOUDAOUZ né le 03.07.2012
 Giulia ROUCHON née le 01.07.2012
 Chaynes OUCI née le 04.07.2012
 Tiago MAUGY né le 03.07.2012
 Ilyes MEJJANI né le 03.07.2012
 Chiara GHETI née le 09.07.2012
 Enzo BESSONNE né le 10.07.2012
 Lucenza VIALESE née le 17.07.2012
 Adam RIHANE né le 12.07.2012
 Joshua LEVISSE AELBRECHT né le 13.07.2012
 Logan CASTANIÉ né le 11.07.2012
 Shannon PANTALEO née le 18.07.2012
 Noémie PASCUITO LEGENTIL née le 16.07.2012
 Alexandre VLIEGHE né le 28.07.2012
 Joris CAMOIN né le 27.07.2012

Ils se sont dit «oui»

Stéphane BANTICHE-KAMENKY et Solène GUILLEMIN, le 26.05.2012
 Arnaud VOGLEVAIE et Violaine VICTOR, le 26.05.2012
 Robert PILO et Renée STIENNE, le 26.05.2012
 Bastien POURRIERE et Louise SOTTO, le 02.06.2012
 Nicolas MATARESE et Lucile ROLLAND, le 02.06.2012
 Denis RAVANELLO et Ghizlan AMRAOUI, le 04.06.2012
 Carol CAPRIOLA et Sylvie LOTTA, le 09.06.2012
 Michael CAREL et Laurie DURIEUX, le 09.06.2012
 Jérôme LEROY et Angélique BREMOND, le 16.06.2012
 Mathias CAELLES et Carine FERREIRA, le 16.06.2012
 Anthony BARBOSA et Marie MALABAR, le 23.06.2012
 Nicolas NGUYEN-TAN-CUONG et Sabrina DANIEL, le 30.06.2012
 Patrick NARDI et Danielle DESBOIS, le 30.06.2012
 Fabien TRIOL et Vanessa BONNAS, le 30.06.2012
 Michaël BERTRAND et Murielle GAZZOLI, le 07.07.2012
 David TARRÉS et Noémie MUNOZ, le 07.07.2012
 Yannick BANOS et Tania ALONZO MONTEMAYOR, le 07.07.2012
 Vivien HENRI et Alaïs QUINET, le 07.07.2012
 Michaël CREPIN et Mercedes CLOSA, le 21.07.2012
 Fabrice GENIT et Hélène DUCHATELLE, le 21.07.2012
 Mickael CHRISTOFARI et Maëlane THOMAS, le 21.07.2012
 Lionel JULIEN et Françoise LA CAPRIA, le 21.07.2012
 Christophe BOULAY et Marjorie DELCLOY, le 25.07.2012
 Renaud DELLA SANTINA et Priscilla DEMONTIS, le 28.07.2012
 Manuel PIELSZIKOWSKI et Magali GERBINO, le 04.08.2012
 Romain MASSON et Pauline VERLINDE, le 04.08.2012

Jean-Philippe DEROSIER et Hélène BILLERY, le 04.08.2012
 Raul DIAS NETO et Muriel LOMBARDI, le 04.08.2012
 Roland BASSO et Julie CHIARONI, le 04.08.2012

Ils nous ont quittés

Monique ERRARD ép. SOULIERS, le 11.05.2012
 Cyril GOUDIGAN, le 15.05.2012
 Brahim OUENNES, le 18.05.2012
 Denise FOUQUET, le 30.05.2012
 Céline SEGRAUZ ép. CHARLOT, le 08.06.2012
 Alain MAUDUY, le 31.05.2012
 Michèle SENCE veuve JAEN, le 12.06.2012
 Philippe RANDAZZO, le 16.06.2012
 Andrée LOUIS veuve DUBAU, le 17.06.2012
 Lisette ROUX veuve BARBATI, le 21.06.2012
 Joseph VINAY, le 28.06.2012
 Paule MAUREL épouse JULIEN, le 03.07.2012
 Jeanne BESSON, le 28.06.2012
 Lucien PISCITELLO, le 12.07.2012
 Djelloul LARINOUNA, le 05.07.2012
 Paul DEBONO, le 18.07.2012
 Nadine INGUANEZ épouse CANISTRARO, le 12.07.2012
 Marie-Thérèse CHANSEL veuve MONDOLONI, le 23.07.2012
 Françoise BONNARD, le 09.07.2012
 Robert TASSY, le 15.07.2012
 Georgette VACHERON veuve DOUX, le 29.07.2012
 Paul TRANCHECOSTE, le 30.07.2012
 Antoine MIOTTI, le 26.07.2012
 Lucette LACHIZE veuve CASSIOTIS, le 30.07.2012
 Mireille FABRE veuve FRANCESCHI, le 28.07.2012
 Claudine SEGURA épouse ROCCHIA, le 04.08.2012

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service des restaurants scolaires ne constitue pas une obligation légale pour les communes (circulaire ministérielle du 13 avril 1988), mais un service public facultatif que la Commune de Saint Maximin a choisi de rendre aux familles.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule le service de la restauration scolaire. Il définit également les rapports entre les usagers et la commune.

MODALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**ACCUEIL DES ENFANTS**

Pour des raisons de sécurité et dans le respect de la réglementation, les enfants ne pourront être accueillis au-delà de la capacité d'accueil de chaque restaurant scolaire. Lorsque la capacité sera atteinte, les inscriptions seront closes sans avis.

Chaque cas particulier sera étudié en fonction de l'urgence.

Locaux et encadrement

Les élèves sont accueillis dans le restaurant scolaire de leur école.

Le temps de restauration est organisé avec les horaires des écoles.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES**Paiement de la prestation restauration**

Le paiement du repas doit être effectué 8 jours avant consommation,

- **Aucune réservation ne sera prise par téléphone.**

- **Tout repas acheté hors délai et avant consommation fera l'objet d'une majoration de tarif.**

- **Tout repas non acheté et consommé fera l'objet d'une surfacturation.**

- Le paiement peut se faire par courrier. (téléphoner au préalable aux Services Scolaires)

la fréquentation du restaurant scolaire implique pour les familles :
 une inscription obligatoire (dossier unique dûment complété et retourné auprès des Services Scolaires)

le paiement intégral et régulier des prestations de restauration auprès de la Régie.

Le paiement des repas sera régulé sur le mois suivant en cas de repas non pris (voir modalités ci-dessous)

Les tarifs sont révisables chaque année. Ces tarifs sont portés à la connaissance des familles par voie d'affichage, par le biais du site internet de la commune et auprès des Services Scolaires.

Les paiements s'effectuent directement auprès de la Régie attenante aux Services Scolaires, en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Modalités de report des repas

Feront l'objet de report les repas non pris :
 A partir du 3^{ème} jour d'absence si le parent prévient dès le premier jour les Services Scolaires par téléphone, fax, mail...
 Lorsqu'un repas à température ambiante est servi et que l'enfant ne déjeune pas. Service non assuré par la commune

DISCIPLINE

La discipline est identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école, à savoir :

respect mutuel
 obéissance aux règles élémentaires de vie en société

rester assis durant tout le repas

respecter les locaux

ne pas se balancer sur les chaises (dangereux)
 obéir aux consignes données par le personnel

avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de ses camarades comme du personnel

éviter toute attitude agressive ou belliqueuse
 Tout comportement d'indiscipline perturbant le déroulement du service est porté à la connaissance des Services Scolaires, lesquels saisissent la famille.

En cas de faits ou d'agissements exprimés notamment par :

un comportement indiscipliné constant ou répété ;
 une attitude agressive envers d'autres élèves ;
 un manque de respect caractérisé au personnel de service ;

des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels,

la possession d'objets dangereux ou de médicaments.

Un comportement agressif des parents envers le personnel

Des mesures pourront être prises telles que :

avertissement

exclusion temporaire

exclusion définitive

ASPECT MÉDICAL**Allergies alimentaires**

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, les restaurants municipaux appliquent la circulaire du 8 septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé. Les parents doivent faire une demande de P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) auprès de la Direction de l'école qui saisit la Médecine Scolaire. Un P.A.I est alors rédigé par le médecin scolaire permettant la fourniture d'un panier repas par les parents.
 Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire ne peut être pris en compte.

Substitut alimentaire

Des substituts à la viande porcine sont proposés lorsque celui-ci est servi en restaurant. La demande doit être précisée dans le dossier d'inscription à chaque début d'année scolaire.

CHANGEMENTS

Tout changement de situation familiale en cours d'année, numéro de téléphone ou autre, relatif au dossier d'inscription de l'enfant doit être porté à la connaissance des Services Scolaires immédiatement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.



ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO
Chemin de la Gare.
Tél. 04 94 04 12 16
Directrice : S. Bourgeois
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



ECOLE MATERNELLE GRAND PIN
Route de Bras.
Tél. 04 94 59 83 70
Directrice : A. El Aroud
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



ECOLE MATERNELLE PAUL BARLES
Route de Marseille.
Tél. 04 94 59 83 99
Directrice : C. Richaud
De 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45



ECOLE MATERNELLE PAUL VERLAINE
Chemin des Vertus.
Tél. 04 94 78 00 36
Directeur : A. Pacault
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



ECOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BARLES
Route de Marseille.
Tél. 04 94 59 34 05
Directeur : J-M. Zammit
De 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45



ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS
Chemin du Moulin.
Tél. 04 98 05 91 40 - 04 98 05 91 41
Directrice : M. Venet
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN
Chemin des Vertus.
Tél. 04 98 05 91 43 - 04 98 05 91 44
Directeur : M. Basacco
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



ECOLE PRIMAIRE SAINTE MARIE-MADELEINE
Quartier du Prugnon.
Tél. 04 94 78 01 34
Directrice : S. Martin
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



COLLÈGE SAINTE JEANNE D'ARC
Avenue Maréchal Foch
Tél. 04 94 86 55 90
Directeur : J.P. Cozon



COLLÈGE LEÏ GARRUS
Quartier les Anges.
Tél. 04 94 78 15 06
Principale : L. Collé
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



COLLÈGE HENRI MATISSE
Route de Nice.
Tél. 04 94 86 50 50
Principal : P. Morelle
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



LEAP
Quartier du Prugnon.
Tél. 04 94 86 52 93
Directeur : C. Brayer
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



LYCÉE POLYVALENT MAURICE JANETTI
Quartier Mirade.
Tél. 04 98 05 93 50
Proviseur : J. Girault
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
Quartier le Déffends
Tél. 04 94 37 10 50
Directeur : M. Lain
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



TRANSPORTS SCOLAIRES

Attention !

Si la carte est valable 5 ans, l'inscription aux transports scolaires se fait chaque année. Une amende peut être infligée en cas de contrôle pour non-présentation du titre ou utilisation frauduleuse.

Duplicata de la carte : En cas de perte, vol, détérioration de la carte électronique sans contact, la famille peut demander un duplicata payant auprès de la Gare Routière de Toulon (04 94 24 60 00).

Dans l'attente de la nouvelle carte, la famille devra s'acquitter des voyages effectués.

Les photos sont mémorisées électroniquement pour reproduction.

SERVICES SCOLAIRES

Maison de la Jeunesse et des Associations
Boulevard Rey
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
affairescolaires@st-maximin.fr

LA RENTRÉE SCOLAIRE A LIEU LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2012.

La cantine et l'accueil de loisirs fonctionneront à partir du premier jour de classe. Le transport des élémentaires fonctionnera dès le premier jour. Le transport des maternelles fonctionnera à partir du jeudi 6 septembre.

NOUVEAUX TARIFS 2012-2013 :

Restauration scolaire : 2,85 € le repas
Majorations : 4, 00 € le repas commandé hors délai, 5,00 € le repas pris sans inscription
Accueil périscolaire : 1,40 € le matin ou le soir
Majoration : 2,50 € sans inscription dans la limite des places disponibles

Les écoles du cycle primaire accueilleront 1612 enfants (effectif prévisionnel) répartis de la façon suivante :

- École maternelle Grand Pin : 95 enfants
- École maternelle Paul Verlaine : 209 enfants
- École maternelle Paul Barles : 185 enfants
- École primaire Victor Hugo : 202 enfants
- École élémentaire Jean Jaurès : 245 enfants
- École élémentaire Jean Moulin : 320 enfants
- École élémentaire Paul Barles : 356 enfants

- Petite section : 167 enfants
- Moyenne section : 202 enfants
- Grande section : 196 enfants
- Cours préparatoire : 218 enfants

- Cours élémentaire 1 : 212 enfants
- Cours élémentaire 2 : 195 enfants
- Cours moyen 1 : 178 enfants
- Cours moyen 2 : 244 enfants

Important

QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT DOIT S'ABSENTER DE L'ÉCOLE ?

Lorsqu'un enfant est absent de l'école, quel que soit le motif, s'il n'est pas inscrit à la cantine, à l'accueil périscolaire ou au transport, les parents doivent seulement prévenir l'école.

Mais lorsqu'un enfant est absent de l'école, quel que soit le motif, et qu'il est aussi inscrit à la cantine, à l'accueil périscolaire ou au service de transport scolaire, les parents doivent prévenir l'école mais aussi les services scolaires, afin de ne pas chercher en vain un enfant qui est rentré chez lui. Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette procédure.



Présenté par Christine Lanfranchi-Dorgal, adjointe déléguée aux finances.

Les collectivités adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif, décisions modificatives ou budget supplémentaire.

Au terme de chaque exercice, deux documents retracent l'exécution réelle des dépenses et des recettes ; il s'agit du compte administratif pour l'ordonnateur et du compte de gestion pour le trésorier.

Ces deux documents doivent correspondre au centime d'euro près.

Le vote du compte administratif présenté ici est un moment important dans la vie de la collectivité.

Comme chaque année, la commune ne s'éloigne jamais de sa ligne directrice: privilégier la raison et la rigueur dans la gestion des deniers publics. Mais cet axe n'empêche nullement la concrétisation des ambitions de la municipalité pour la ville.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 13 937 453 € et les recettes à 15 209 945 €.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de l'ordre de 96 %.

Cela traduit une bonne évolution de nos dépenses et surtout la sincérité dans les prévisions budgétaires.

Les recettes de fonctionnement ont dépassé les prévisions, notamment :

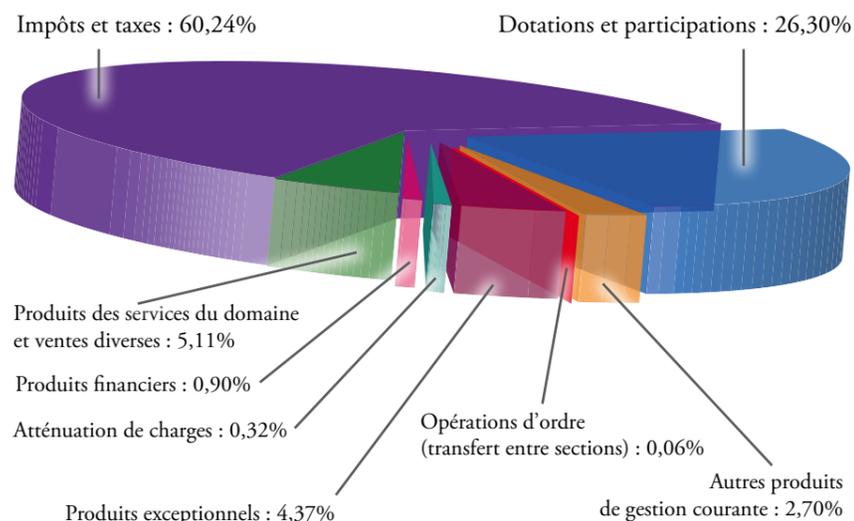
> par la revalorisation de nos bases fiscales : + 113 000 € ;

> par une augmentation des taxes additionnelles aux droits de mutation : + 96 000 € ;

> par une recette qui n'avait pas été prévue et qui concerne la dotation de solidarité communautaire, recette qui provient de la redistribution à ses communes membres des excédents dégagés par la communauté de communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien : + 226 000 €.

Tous ces chiffres démontrent que les dépenses sont ajustées au plus près de la réalité et que la prévision de nos recettes reste mesurée.

Dans un environnement économique fragile, la prudence reste de mise.



Recettes de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2011 (€)
01	Non ventilables	12 618 031, 98
0	Services généraux	997 022, 73
1	Sécurité et salubrité publique	15 219, 81
2	Enseignement et formation	944 644, 47
3	Culture	65 929, 13
4	Sport et jeunesse	257 093, 81
5	Interventions sociales santé	4 619, 60
6	Famille	104 359, 08
8	Aménagement et services urbains, environnement	159 180, 25
9	Action économique	16 844, 80

CA 2011, budget principal, recettes de fonctionnement : présentation par fonction

Les dépenses de personnel (chapitre 012) restent maîtrisées et en recul pour la troisième année. Leur progression par rapport au réalisé de 2010 est de 3,5 points, soit 1 point de moins que la progression 2009/2010.

Ce poste fait l'objet d'une grande attention en termes de gestion mais cela ne nuit en rien à l'excellente qualité du travail effectué par les agents, qui tous assument pleinement leurs missions de service public.

Les charges financières (chapitre 66) sont en baisse, encore cette année. En 2009, en pleine crise financière, et afin de se protéger, la municipalité a décidé de ne pas emprunter pour financer les programmes d'investissement. En 2010, seulement 1 million d'euro a été emprunté, et en 2011, dans un contexte toujours difficile, l'enveloppe d'emprunt a été réduite de 1 million d'euros à 695 000 €.

Cette politique n'est certes pas la voie de la facilité, mais elle permet d'avoir des dépenses d'intérêts de la dette en baisse, ce qui est loin d'être le cas pour d'autres collectivités, la presse ayant largement relayé cette information.

Il faut souligner que, malgré le faible recours aux emprunts, entre 2009 et 2011, la commune a dépensé presque 10 millions d'euros en travaux et équipement, avec seulement 1,7 millions d'euros d'emprunt. Plus de 8 millions d'euros ont été financés avec d'autres ressources (subventions, recettes propres, économies réalisées sur la section de fonctionnement).

Les autres dépenses de fonctionnement (chapitres 011 et 65) ont augmenté, mais c'est un choix, et non une fatalité subie. Elles reflètent un seul credo : la satisfaction de l'utilisateur et les missions de service public auxquelles la municipalité est très attachée.

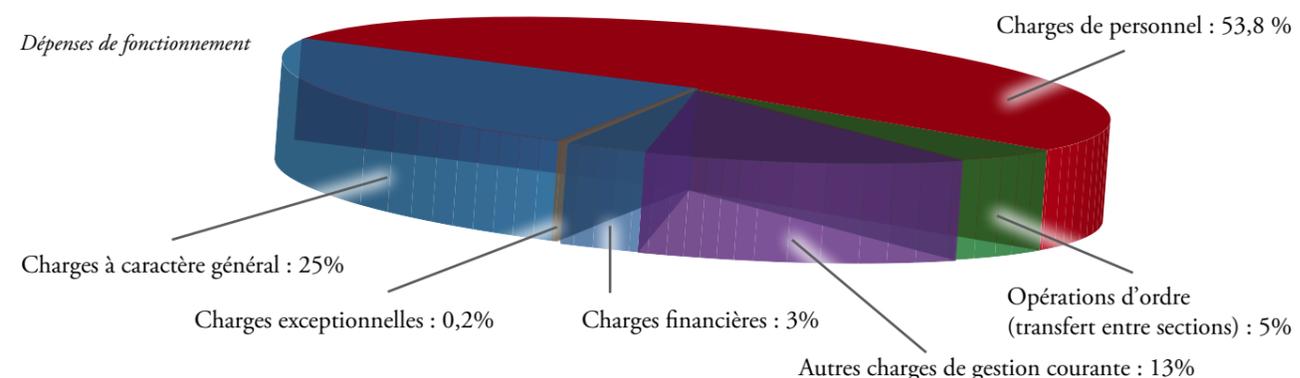
Son devoir, durant son mandat, c'est d'offrir aux citoyens contributeurs les services publics qu'ils sont en droit d'attendre :

- > offre de lieux culturels (pôle, etc.)
- > offre de lieux à caractère sportif
- > offre d'aménagement urbain
- > offre de lieux de loisirs (jardin, city park)
- > offre de soutien au tissu associatif (merci à eux pour leur dévouement)
- > etc.

Cette année, ont été dépensés :

- > pour l'enseignement et la formation : 3 300 000 €
- > pour le sport et la jeunesse : 1 245 000 €
- > pour la sécurité et les interventions sociales : 1 400 000 €
- > pour l'aménagement et l'environnement : 1 856 000 €

Dépenses de fonctionnement



Fonctions	Libellé	CA 2011 (€)
01	Non ventilables	1 137 464, 04
0	Services généraux	4 322 928, 51
1	Sécurité et salubrité publique	948 440, 59
2	Enseignement et formation	3 319 167, 21
3	Culture	501 429, 02
4	Sport et jeunesse	1 245 075, 92
5	Interventions sociales santé	432 460, 02
6	Famille	104 370, 09
7	Logement	2 532, 00
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 856 365, 94
9	Action économique	67 219, 73

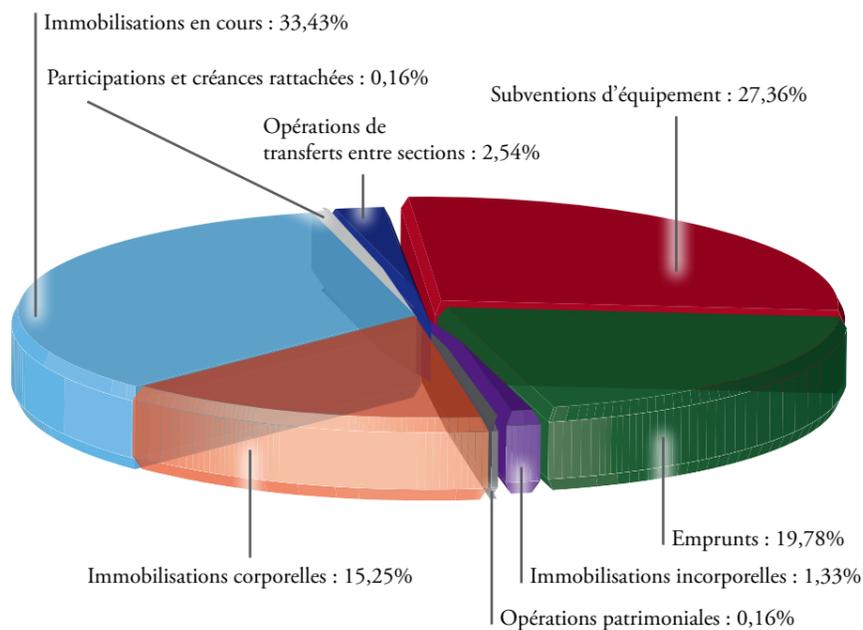
CA 2011, budget principal, dépenses de fonctionnement : présentation par fonction

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La dette : le ratio d'endettement est excellent : 710 € contre 974 € pour les communes de même strate (chiffres CA 2009).

Équipements et travaux : presque 3 800 000 € ont été réalisés (réalisé + RAR) en 2011, avec entre autres :

- > création du parking de la basilique et achèvement du parking du Souvenir Français
- > rénovation de la MJA
- > aménagement du musée Rostan pour l'accueil des archives
- > création d'un escalier de secours à l'école Jean Jaurès
- > équipement de la nouvelle médiathèque
- > acquisitions dans le cadre de l'opération RHI
- > aménagement d'une liaison douce entre le parking des cerisiers et le centre-ville
- > réfection du chemin du Grand Rayol
- > renouvellement du parc informatique et de la flotte automobile
- > divers travaux dans les écoles et les équipements sportifs
- > études : plan de circulation, PLU, hôtel de ville, etc.
- > interventions d'urgence dans la chapelle Saint-Dominique de la basilique.



Dépenses d'investissement



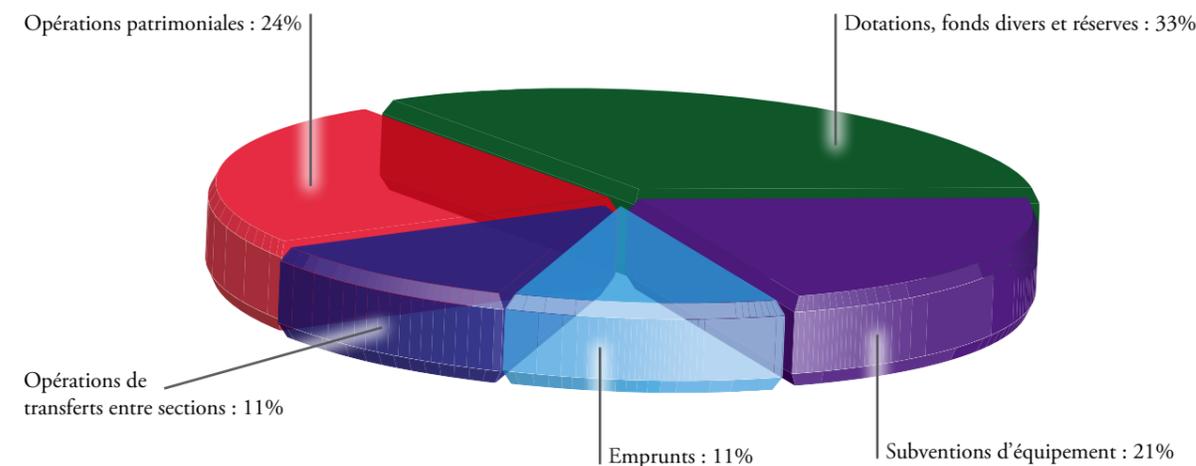
Fonctions	Libellé	CA 2011 (€)
01	Non ventilables	1 208 808, 14
0	Services généraux	385 693, 19
1	Sécurité et salubrité publique	23 814, 65
2	Enseignement et formation	182 343, 20
3	Culture	209 859, 86
4	Sport et jeunesse	248 759, 88
6	Famille	7 307, 47
8	Aménagement et services urbains, environnement	3 118 677, 66
9	Action économique	5 129, 00

CA 2011, budget principal, dépenses d'investissement : présentation par fonction

Ces travaux ont été financés en partie par :

- des subventions de la région pour 266 000 €
- des subventions du conseil général du Var pour 556 000 €
- des emprunts pour 695 000 €
- un autofinancement de 700 000 €

Recettes d'investissement



Fonctions	Libellé	
01	Non ventilables	2 868 346, 65
1	Sécurité et salubrité publique	14 880, 00
3	Culture	94 488, 56
4	Sport et jeunesse	40 633, 48
8	Aménagement et services urbains, environnement	3 004 003, 47
9	Action économique	68 000, 00

CA 2011, budget principal, recettes d'investissement : présentation par fonction



LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011

Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	Reports N-1	RAR	Résultat
Fonctionnement	13 937 453, 07	15 209 945, 66	+1 272 492, 59	+1 578 430, 12		+2 850 922, 71
Investissement	5 390 393, 05	6 090 352, 16	+699 959, 11	+14 834, 18	D 827 748, 87 R 433 690, 24	+320 734, 66
TOTAL	19 327 846, 12	21 300 297, 82	+1 972 451, 70	+1 593 264, 30	-394 058, 63	+3 171 657, 37

CA 2011, budget principal : présentation en volumes et résultats

Cette année encore, le choix a été fait d'affecter une bonne partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, toujours dans le même objectif : limiter l'endettement.

La commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume collabore, par l'intermédiaire du service Sports et Vie Associative, avec de nombreux partenaires institutionnels : L'État (direction départementale de la cohésion sociale DDCCS), la région, le département et autres collectivités territoriales du Var, la caisse d'allocations familiales, les fédérations sportives, etc.

Les liens qui les unissent permettent d'être toujours au plus près des réformes, des innovations, des orientations tant sur le plan juridique, pédagogique, social que réglementaire, avec pour objectif l'information et le renfort du lien avec le mouvement associatif.

Le comité départemental olympique et sportif (CDOS) du Var vient cette année enrichir ce partenariat. En effet, après l'organisation conjointe de la journée des sports de nature qui s'est déroulée le 6 juin 2012 au jardin de l'Enclos, la commune va financer et mettre en place avec le CDOS des journées d'informations à thème, des séminaires pour les bénévoles associatifs de tous domaines, ainsi que des permanences sur rendez-vous avec des conseillers : calendrier sur l'année scolaire 2012-2013.

THÉMATIQUES POSSIBLES :

- > Évolution du monde associatif et relation avec les pouvoirs publics
- > Principes fondamentaux de la loi 1901 et économie sociale
- > Fonction employeur, droit du travail et droit des bénévoles
- > Administration et organisation des associations
- > Comptabilité des associations
- > Politiques publiques et développement durable
- > Organisation d'un événement
- > Élaboration et suivi du projet associatif
- > Communication
- > Fiscalité
- > Responsabilité civile et pénale des bénévoles
- > Assurances
- > Mobilisation des ressources financières



Régi par la loi du 1^{er} juillet 1901, le CDOS Var a officiellement vu le jour le 17 décembre 1975 après agrément de ses statuts par le comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Le CDOS Var est le représentant officiel du mouvement sportif départemental auprès des partenaires institutionnels tels que le Conseil général, la DDCCS et l'ensemble des collectivités territoriales.

En partenariat conventionnel avec le conseil général, le CDOS gère et anime la Maison départementale des sports (MDS) où siège une quarantaine de comités sportifs départementaux.

Le CDOS, ses dirigeants et son équipe de permanents sont au service du mouvement sportif varois plus de 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

RÔLE ET MISSIONS

> Soutenir les acteurs du mouvement sportif :

- Gestion de la MDS
- Gestion de la logistique au profit du mouvement sportif
- Ressource, information et formation pour les bénévoles

> Développer le sport varois :

- Représentation du mouvement sportif varois
- Défense de l'esprit sportif, de l'éthique et du fair-play
- Développement du contrôle et du suivi médical des athlètes
- Référencement des acteurs du sport varois
- Participation à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental
- Aide à l'accès des jeunes aux postes à responsabilité

> Animer les manifestations sportives



LE CDOS « CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES »

Toujours au service du mouvement sportif varois et du bénévolat sportif, le CDOS Var est reconnu dans le département comme « centre de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB) ».

Il permet à chaque bénévole dirigeant une association sportive de se renseigner sur des domaines tels que la fiscalité, le droit, le management, l'emploi ou de s'épargner certaines tâches administratives relatives à la gestion des ressources humaines. Il est notamment tiers de confiance de l'URSSAF : il gère et édite les fiches de paie des salariés.

Les dirigeants peuvent faire valoir leur expérience en créant le « carnet de vie » du bénévole associatif. Le carnet de vie est un outil électronique particulièrement utile dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Il permet de collecter les expériences associatives bénévoles ou professionnelles et d'en capitaliser les acquis.

Nous espérons que la mise en place de ce partenariat trouvera aux yeux de tous les dirigeants bénévoles de nos associations l'écho qu'il mérite.



Pour tous renseignements :

Service Sports et Vie Associative
Philippe Barthélémy, directeur
M.J.A
Boulevard Rey
04 94 59 39 75





LE CHANTIER D'ÉTÉ : UNE EXPERIENCE TOUJOURS INOUBLIABLE !

Comme tous les étés, la commune a proposé un chantier de jeunes à un groupe de quatorze adolescents.

Accompagnés par des animateurs de la commune et aidés par des agents des services techniques, ils ont repeint trois classes de l'école Paul Barles, ainsi que trois grandes salles du bâtiment municipal MJA.

De 6 h 30 du matin à 13 h 00, durant les quinze premiers jours de juillet, les jeunes n'ont pas chômé. Ils ont appris les bonnes techniques de peinture et la rigueur du travail. C'est pourquoi

ils ont bien mérité le séjour récompense en camping dans les Alpes près de Barcelonnette. Les activités ont été nombreuses, aussi bien sportives (rafting, kayak, etc.) que de loisir (bowling, piscine, etc.).

Trois semaines au total qui leur ont appris à travailler et à vivre ensemble en bonne entente au sein d'un groupe. Afin que cette expérience soit encore plus inoubliable, les jeunes ont réalisé un magnifique diaporama que les parents ont découvert avec émotion.



DES VACANCES D'AUTOMNE RICHES POUR LES ADOLESCENTS

Cette année, les vacances d'automne durent deux semaines, du samedi 27 octobre au dimanche 11 novembre 2012.

Les jeunes vont pouvoir en profiter d'autant plus la commune propose un programme attrayant, tout particulièrement pour les adolescents.

En effet, la première semaine va être consacrée à une activité très prisée par les jeunes à partir de 14 ans, à savoir la culture urbaine. À cette occasion, des stages de MAO (musique assistée par ordinateur), de hip hop et de glisse urbaine (BMX, skate et trottinette) vont être proposés pendant la première semaine.

À la suite de ces stages, les jeunes participants construiront eux-mêmes, accompagnés par les animateurs de la commune, un événement qui sera présenté au public le samedi 3 novembre 2012 dans le skate-parc rénové. Ce sera aussi l'occasion d'inaugurer officiellement la nouvelle association liée à ces pratiques et dans laquelle ces jeunes adolescents tiendront une place importante.

Le thème pour la deuxième semaine sera « les jeux à travers les différentes civilisations ».

En plus de ces actions exceptionnelles, la commune proposera les activités habituelles de l'accueil de loisirs avec des animations sur place tous les après-midis de 14 h 00 à 17 h 15, mais aussi des stages et des sorties pour les jeunes de 6 à 17 ans.

Les inscriptions pour toutes ces activités débuteront à partir du mercredi 17 octobre de 17 h 00 à 20 h 00.

Le programme complet, riche et varié, sera dévoilé à cette occasion.

LA RENTRÉE DES ATELIERS DE RUE



Le mercredi 19 septembre 2012 c'est la rentrée pour les ateliers de rue.

La commune poursuit depuis des années cette approche originale qui s'adresse aussi bien aux enfants qu'à toute la famille. Ainsi, tous les mercredis, hors vacances scolaires, vous pouvez venir rejoindre les animateurs de la commune et les intervenants spécialisés que sont les artistes sur peinture de rue et la ludothèque sur la ludomobile. Ces ateliers sont gratuits et sans inscription préalable; il vous suffit de rejoindre les équipes selon les lieux et les horaires suivants :

PEINTURE DE RUE

De 10 h 00 à 11 h 30 au jardin de l'Enclos et de 14 h 30 à 16 h 00 au quartier du Deffends.

LUDOMOBILE

De 9 h 30 à 11 h 30 au quartier du Deffends et de 14 h 30 à 16 h 30 au jardin de l'Enclos.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter Brigitte Caron, médiatrice socioculturelle pour la peinture de rue et Aurélie Michel, animatrice pour la ludothèque de rue, au service Politique de la ville.



Attention : l'hiver, par grand froid, l'atelier pourra se transformer en sortie culturelle.

Les animateurs vous informeront sur le terrain.

RENTRÉE PÉRISCOLAIRE



Septembre c'est, bien sûr, le moment de la rentrée scolaire. C'est donc aussi le moment de la reprise d'un rythme effréné !

Les temps périscolaires, portés par les services municipaux, sont une passerelle entre les différents temps de vie de l'enfant. Ils font le lien entre la famille et l'école. Il s'agit d'un service public proposé aux familles pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ils sont composés des temps d'accueil avant et après l'école (accueil de loisirs périscolaires) et de la pause méridienne (interclasse). Cette continuité éducative ne peut se passer d'un partenariat solide entre les acteurs locaux que sont la commune, l'Éducation Nationale, les associations et les familles.

Intégrée dans un contrat éducatif local (CEL) qui définit la politique publique du territoire pour tous les enfants, cette thématique des animations périscolaires est un élément fort des engagements de la municipalité auprès des publics jeunes, futurs adultes citoyens.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES : Ils sont mis en place dans

chaque groupe scolaire, le matin avant l'école à partir de 7 h 30 et le soir après l'école jusqu'à 18 h 00. La déclaration auprès des services de l'État en « accueil collectif de mineurs » impose que chaque équipe pédagogique soit composée d'un directeur diplômé BAFD et d'animateurs diplômés BAFA en nombre suffisant (1 pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire). Après un travail constructif en partenariat avec les parents d'élèves élus, un nouveau règlement intérieur a été approuvé par le conseil municipal pour l'année scolaire 2012-2013. De plus, chaque projet pédagogique sera construit en tenant compte des projets d'écoles, de la dynamique d'animation de la ville et bien évidemment, des besoins des enfants en fonction de leur âge.

Voici quelques extraits du règlement des accueils de loisirs périscolaires à bien retenir pour la rentrée :
 « L'inscription (...) se fait auprès des services municipaux au plus tard 8 jours à l'avance. (...) (Matin ou soir = 1,40€) »
 « Passé le délai d'inscription de 8 jours, toute inscription supplémentaire ne sera prise en compte qu'à titre exceptionnel (justificatif nécessaire : attestation d'employeur, certificat médical...) »
 « Toute inscription hors délai et non

justifiée fera l'objet d'une majoration de tarif. (2,50€) »

LA PAUSE MÉRIDienne : Pour le bien-être de chaque enfant, la pause méridienne doit être agréable, propice à la détente et à la récupération, au-delà du besoin physiologique d'être nourri. Ainsi, la commune met en place, en plus de la restauration, d'importants moyens d'animation pour que les enfants passent ce moment central de la journée avec plaisir, sans stress et de la façon la plus riche possible sur le plan éducatif.

Pour cela, les animateurs municipaux proposent des jeux collectifs dans toutes les cours d'école. De plus, un partenariat s'est établi depuis des années avec une dizaine d'associations locales qui mettent tout leur savoir-faire et leur professionnalisme au service des petits Saint-Maximinois.



Ainsi, les enfants peuvent découvrir « entre midi et deux » des jeux de société, de la peinture, du théâtre d'humour, de la danse, de la musique, de la lecture, etc. Ces actions sont ouvertes à tous, basées sur le volontariat de l'enfant et ne nécessitent aucun apport particulier ni inscription préalable.

Vos enfants peuvent un jour jouer entre eux, librement et le lendemain venir découvrir une activité proposée. La pédagogie est adaptée à ce fonctionnement, il ne s'agit pas de valoriser la suractivité qui pourrait entraîner un stress et une fatigue trop importante. Par exemple, un enfant plein d'énergie pourra se « défouler » sur un « épervier » et un enfant qui a besoin de



calme pourra écouter un conte.

Les associations de parents d'élèves bénévoles peuvent aussi intervenir pour le bien collectif.

La commune met alors en place un accompagnement technique et une aide en matériel afin de valoriser l'implication des parents qui est si importante.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir rencontrer Laurence Sanchez, responsable adjointe du service Politique de la Ville et coordonnatrice du secteur périscolaire.

04 94 59 92 92
 politiquedelaville@st-maximin.fr

Rencontre professionnelle : les rythmes de l'enfant

Le samedi 13 octobre sera organisé à Saint-Maximin, en partenariat avec l'Éducation Nationale, un colloque sur le thème des rythmes de l'enfant.

Les apports scientifiques et les conseils de spécialistes seront autant de pistes de travail pour adapter au mieux nos pratiques professionnelles, afin de maintenir la cohérence éducative tout au long de la journée entre les différents acteurs.

RETOUR SUR DES VACANCES D'ÉTÉ BIEN REMPLIES

Cet été, la commune a proposé à tous les jeunes un grand nombre d'activités, avec succès. Les chiffres ci-dessous l'attestent :

Activités	6 - 11 ans	12 - 17 ans
Accueil sur site : animations variées tous les après-midi, de 14 h à 17 h	36 enfants par jour	activité non proposée pour cette tranche d'âge
Sorties en journée : aqualand, plongée, kayak, pêche à pieds etc.	22 sorties petit bus avec 8 enfants et 6 sorties grand bus avec 24 enfants minimum	21 sorties petit bus avec 8 jeunes et 6 sorties grand bus avec 24 jeunes
Sorties en soirée : karting, bowling, veillées, etc	activité non proposée pour cette tranche d'âge	10 sorties avec, à chaque fois, 7 jeunes
Stages : danse, photographie, musique, etc.	84 enfants répartis en 7 stages	1 stage de 8 jeunes
Mini-séjours à la montagne ou à la mer	48 enfants différents	36 jeunes différents

Au-delà des chiffres, tout cela a donné lieu à beaucoup d'émotions, d'échanges, de rencontres et de nouvelles amitiés, de découvertes, de nouvelles activités et sensations. Certains enfants appréhendaient leur premier séjour loin de chez eux mais à leur retour, tous en ont redemandé. Certains parents auraient bien voulu profiter eux aussi de ces belles animations. Ainsi, les familles et les enfants vont pouvoir débiter une nouvelle année scolaire plus riches et plus forts de toutes ces expériences.

Journées européennes du patrimoine : 15 et 16 septembre 2012



SAMEDI 15 SEPTEMBRE

VISITES LIBRES

Visite libre de la sacristie
Présentation exceptionnelle de la chape de saint Louis d'Anjou et des trésors de la basilique de 14h00 à 17h00.

VISITES/Conférences

Chef d'œuvre d'architecture gothique, la basilique de Saint Maximin renferme les reliques de Marie-Madeleine. C'est autour de cet édifice et de son couvent que se constitua le village médiéval. Le couvent royal se révélera au public : souterrain, chapelle, salle capitulaire, etc. Visites menées par un guide conférencier Ville et Pays d'art et d'histoire.

Visites de la basilique et de la ville médiévale
Départs à 11h00, 14h00 et 16h00.
Office de tourisme.

Visite du Couvent Royal
Départs à 10h30 et 15h00.
Office de tourisme.

Causerie «Secrets d'histoire à Saint Maximin la Sainte Baume» par Yves Bridonneau
(Association les Amis de la basilique).
17h00 salle Nord de l'Hôtel de ville

EXPOSITIONS

«Les trésors cachés des archives municipales de Saint Maximin»
(Association les ateliers culturels à Saint Maximin)
9h00-12h00/14h00-17h00
Musée Louis Rostan
«Trésors cachés de l'architecture

rurale»
(Association « Santo Madaleno »)
9h00-12h00/14h00-17h00
Musée Louis Rostan

«Patrimoines cachés»
Exposition photographique du travail réalisé par les jeunes de Saint-Maximin dans le cadre du stage photographique des vacances d'été.
Toute la journée- hall de l'hôtel de ville

CINEMA
Projection du film
«Le nom de la rose»
de Jean-Jacques Annaud
20h30, la Croisée des Arts / Pôle Culturel Provence Verte
Entrée gratuite

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

VISITES LIBRES

Visite libre de la sacristie
Présentation exceptionnelle de la chape de saint Louis d'Anjou et des trésors de la basilique de 14h00 à 17h00.

VISITES/Conférences

Chef d'œuvre d'architecture gothique, la basilique de Saint Maximin renferme les reliques de Marie-Madeleine. C'est autour de cet édifice et de son couvent que se constitua le village médiéval. Le couvent royal se révélera au public : souterrain, chapelle, salle capitulaire, etc. Visites menées par un guide conférencier Ville et Pays d'art et d'histoire.

Visites de la basilique et de la ville médiévale
Départs à 11h00, 14h30, 16h00 et 16h30.
Office de tourisme.

Visite du Couvent Royal
Départ à 10h30 et 15h00.
Office de tourisme.

Conférence : «L'iconographie des sarcophages de la crypte de la basilique Sainte Marie Madeleine»
Par Aurélie Robles, animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte.
15h30, salle Nord de l'hôtel de ville.

CONCERT

Audition d'orgue
par Pierre Bardou, titulaire des orgues de la basilique
17h30, basilique

EXPOSITIONS

«Les trésors cachés des archives municipales de Saint Maximin»
(Association « Les ateliers culturels à Saint Maximin »)
9h00-12h00/14h00-17h00
Musée Louis Rostan
«Trésors cachés de l'architecture rurale»
(Association Santo Madaleno)
9h00-12h00/14h00-17h00
Musée Louis Rostan
«Patrimoines cachés»
Exposition photographique du travail réalisé par les jeunes de Saint Maximin dans le cadre du stage photographique des vacances d'été.
Toute la journée
Hall de l'hôtel de ville



Jeudi 28 juin, Monsieur le Maire a présenté, en toute confidentialité lors d'une réunion qui s'est déroulée à la salle des Fêtes (seuls quelques initiés avaient été informés), les premiers éléments du futur Plan Local d'Urbanisme destiné à remplacer le POS.

En préambule il a affirmé que la volonté de l'équipe municipale était que la commune ne dépasse pas 20 000 habitants à l'horizon 2025.

Où en sommes-nous aujourd'hui en matière démographique ?

Les derniers sondages INSEE (car aujourd'hui on ne pratique plus de recensements généraux comme autrefois) nous ont attribué :

- pour 2010 : 14 863 habitants (nombre officiel indiqué dans le budget primitif),
- pour 2011 : 14 548 habitants (nombre officiel indiqué dans le budget primitif),
- pour 2012 : 14 863 habitants (nombre officiel indiqué dans le budget primitif).

Chacun pourra apprécier ces chiffres pour le moins étonnants qui indiquent une stagnation de la population ces dernières années...

Mais on comprend mieux ces résultats quand on sait :

- que l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 impose la construction de 20% (minimum) de logements locatifs sociaux pour les communes d'au moins 3 500 habitants qui appartiennent à des agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.
- qu'en cas de non respect de ce quota de 20% de logements sociaux, les communes qui entrent dans ce cadre sont soumises à des pénalités.

Nous n'avons pas de moyen pour mesurer précisément le nombre d'habitants à Saint Maximin aujourd'hui, mais une comparaison entre le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales de Brignoles (11 085) et de Saint Maximin (11 950) nous amène à penser que nous devons être environ 16 000 habitants.

Donc, se fixer comme objectif 20 000 habitants en 2025 revient à dire qu'il ne faudrait pas accueillir plus de 4 000 habitants en 13 ans, soit 310 par an au maximum. C'est difficile à tenir mais l'objectif est louable.

Cependant lorsqu'en même temps :

- on présente un PLU qui prévoit un mode d'urbanisation très dense de certains secteurs (campagne Mirade, terrains des services techniques, coopérative vinicole...)
 - on livre de nouveaux quartiers, jusqu'alors en zone naturelle ou agricole, à la construction,
 - on adopte un PLH qui prévoit sur la commune la construction de 145 logements sociaux/an pendant 6 ans,
- On a l'impression que l'on essaie de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

D'un côté on prétend qu'on va limiter notre expansion démographique, et d'un autre on élabore un document d'urbanisme qui ne peut que conduire à un résultat inverse sous le prétexte absurde que pour financer les travaux indispensables dans les quartiers existants, il faut en livrer de nouveaux à la construction, et engranger les taxes correspondantes. C'est le serpent qui se mord la queue !

Mais, à l'approche des échéances électorales, l'essentiel n'est-il pas de dire aux électeurs ce qu'ils ont envie d'entendre ?

Au-delà de la constructibilité des différentes zones, une des fonctions importantes d'un Plan Local d'Urbanisme est de prévoir des emplacements réservés destinés à accueillir les futurs équipements collectifs.

Comme aucun n'avait été évoqué par le Maire lors de la présentation du PLU, nous l'avons interrogé sur ce sujet :

Question : Ne serait-il pas souhaitable de réfléchir à un lieu destiné à recevoir un équipement scolaire que l'expansion démographique de la commune va rendre indispensable ?

Réponse : On pourrait mettre le futur groupe scolaire à Mirade, il reste 5 000 m² dans le programme immobilier qui va être réalisé !

Question : On sait maintenant que la ligne Carnoules Gardanne va être ouverte à la circulation des TER vers 2020. Il va donc être nécessaire d'aménager une aire de stationnement de capacité importante à proximité de la gare. De plus, compte tenu des travaux de la cave coopérative, à la rentrée scolaire, l'établissement primaire Victor Hugo n'aura plus une seule place de parking. Ne serait-il pas judicieux de mettre le vaste terrain encore vierge de construction qui se trouve en face de l'Intermarché, en emplacement réservé ?

Réponse : L'école n'a pas besoin de parking, on n'y mettra que des enfants du centre-ville qui viendront à pied. Les quelques parents qui viendront tout de même en voiture se gareront sur le parking d'Intermarché. La gare TER on la mettra dans la campagne, du côté de la Teyssonière...

Question : La déviation qui vient d'être ouverte à la circulation a été imaginée en 1977. Elle supporte déjà un trafic intense. Ne serait-il pas opportun de prévoir le tracé d'une future voie de contournement beaucoup plus large qui viendrait désengorger la cité dans les décennies à venir. Cela permettrait de geler les terrains nécessaires.

Réponse : On vient à peine d'inaugurer la déviation. Pour la prochaine on a le temps de voir venir !

Question : Vous prévoyez de nombreux programmes de construction afin de densifier le centre-ville, mais pas de parkings supplémentaires ?

Réponse : Il faut que les gens réapprennent à marcher.

Chacun appréciera la pertinence des réponses et le degré de réflexion de l'équipe en place sur tous ces sujets.

Toutes les informations relatives à la vie de la commune sur le site <http://saintmaximin2008.fr>

Pour recevoir notre lettre d'information mensuelle, communiquez-nous votre email à alain.decanis@neuf.fr

Économie



LA FUTURE 'RESSOURCERIE' : CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une « ressourcerie » est un lieu où sont collectés les objets dont les propriétaires souhaitent se débarrasser, mais qu'il est encore possible de réutiliser en les réparant. Ainsi, leur production ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets.

Ce projet relève de la compétence intercommunale, mais concerne la commune dans la mesure où elle sera implantée sur son territoire. La première étape nécessaire à la création de cette infrastructure innovante est la modifi-

cation du plan d'occupation des sols. Des études de faisabilité ont été faites en 2011. Le projet devrait voir le jour début 2014, pour un coût estimé à 1 million d'euros.

C'est une association locale qui devrait en avoir la gestion. Cela permettra de créer des emplois pérennes.

La ressourcerie va aussi permettre à la communauté de communes, à terme, de reprendre la collecte des encombrants qui lui incombe, aujourd'hui assurée par la commune.



Le 27 septembre prochain, la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Provence Verte et du Haut Var et ses partenaires organisent à Brignoles, sur le site de la Foire, la seconde édition du salon Créa'Pro. Cette manifestation est entièrement dédiée à la création, à la reprise et au développement des entreprises. Plus de 60 exposants (banquiers, experts comptables, organismes de financement et de conseil, etc.) recevront tout au long de la journée les 500 visiteurs attendus. Des conférences leur permettront également de parfaire leurs connaissances dans différents domaines (statuts, auto-entrepreneurs, financements, etc.). Pour tout renseignement complémentaire contactez le 04 94 72 62 10. Entrée libre.



2^{ème} festival littéraire
20-21 octobre 2012
Couvent Royal

Confortée par le succès rencontré lors de la première édition de « Saint-Maximin Ce livre », l'association Provence Culture, soutenue par la commune et le conseil général du Var, affirme sa volonté de pérenniser ce festival littéraire et d'en faire une référence culturelle incontournable de notre région.

Le patrimoine historique et le dynamisme de tous les acteurs valorisant la culture permettent d'affirmer que la commune possède tous les atouts pour offrir des manifestations de qualité ouvertes à un large public qui dépasse les frontières provençales.

Les samedi 20 et dimanche 21 octobre, plus de soixante-dix auteurs nationaux et régionaux présenteront leurs œuvres dans le cadre prestigieux du couvent royal.

Tous les goûts, toutes les tendances seront largement représentées : histoire, roman de terroir, fantastique, policier,

psychologique ainsi que la poésie, la B.D., la littérature pour enfants et adolescents, et l'art.

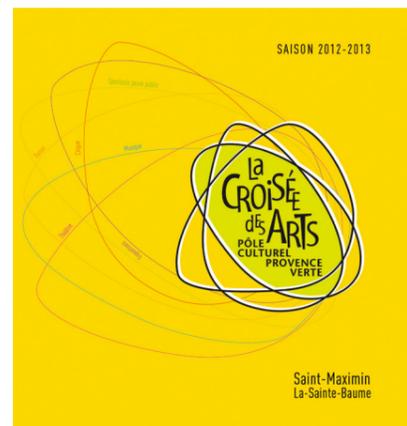
La liste des auteurs présents peut être consultée sur le site : <http://apc83.amlo.fr/>

À l'occasion de cette deuxième édition, nous remettons leurs prix aux lauréats du concours de nouvelles. Ceux-ci verront leur œuvre éditée, par l'association, dans un recueil qui regroupera également les meilleurs textes de nos jeunes participants lycéens. Ce concours de nouvelles est ouvert à tous, selon un thème donné par l'association. N'hésitez pas à y participer !

Toujours dans une volonté de promotion culturelle et artistique, trois photographes saint-maximinois de grand talent exposeront leurs réalisations à La Croisée des Arts du 15 octobre au 4 novembre.

LA CROISÉE DES ARTS FAIT SA RENTRÉE : UNE DEUXIÈME SAISON ÉPOUSTOUFLANTE !

La bien-nommée « Croisée des Arts » a connu un vif succès lors de la saison inaugurale. Dans la salle de spectacle, théâtre, spectacles jeunes publics, musique pour tous les goûts, festival de danse ; tout le monde a été satisfait de la diversité et de la qualité des spectacles. La médiathèque, l'utilisation du hall et l'école de musique, théâtre et danse, contribuent aussi à sa vie avec des rencontres littéraires et calligraphiques, des expositions, les auditions des élèves, etc. Quant à la salle de cinéma, longtemps attendue, elle ne désemplit pas.



La brochure présentant la deuxième saison de La Croisée des Arts est à disposition dans les lieux habituels de distribution. À sa lecture, chacun peut constater que cette saison 2012-2013 offre une programmation riche, éclectique et de qualité, à destination de tous les publics, et répond ainsi à la diversité du large public que sont les Saint-Maximinois, et plus largement les habitants de la Provence Verte.

Cette programmation a vu le jour grâce à la collaboration étroite et fructueuse entre les services municipaux, l'Office Municipal de la Culture et le conseil général du Var, qui a amené au pôle culturel des partenaires culturels majeurs.



Un bel été !



Forum des associations

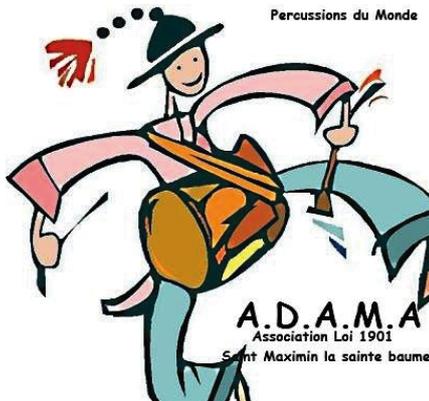


Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Jardin de l'Enclos

8 Septembre 2012 - 10 h / 17 h 30





COURS DE PERCUSSIONS DU MONDE

• *Brésiliennes*

Rejoignez notre Samba-Batucada et participez à des prestations en public avec Tempo Samba

• *Africaines*

Djembé, Dun Dun

Venez vous exprimer sur des rythmes africains.

• *Cubaines*

Congas

Devenez un Congero et plongez vous dans la culture cubaine.

Les cours ont lieu à Saint-Maximin
Renseignements :

ASSOCIATION ADAMA

asso.adama@orange.fr

06 61 13 29 74

ASSOCIATION DES DOIGTS DE FÉES

Nos Ateliers ont lieu tous les Jeudis (sauf pendant les Vacances Scolaires) de 9h30 à 17h.

Nous y faisons: Broderies, Crochet, Tricot et tous Arts Décoratifs comme vous pouvez le voir sur notre site:

<http://lesdoigtsdefees83.over-blog.com>

Vous pouvez nous joindre au :

06 15 76 11 49 ou 04 94 59 86 95

ou par mail : jwdwallis@yahoo.fr

Nous vous accueillerons avec plaisir !

ASSOCIATION ANSLINE DANS LE ♥ DE PARI-T SAINT-MAXIMIN 26^{ÈME} TELETHON - 7 ET 8 DÉCEMBRE 2012

Le Vendredi 30 Novembre 2012, à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint Maximin, grand concert avec la Chorale du Téléthon.

N'hésitez pas à venir chanter avec tout le « chœur » et participer à cette belle et généreuse aventure.

Les dates des répétitions vous seront communiquées lors du Forum des Associations.

Vendredi 7 Décembre

Vers 9 h 30, arrivée Course USEP place de l'Hôtel de Ville (sous réserve de confirmation).

Le soir, repas à la salle des fêtes (renseignements et réservation à l'Office du Tourisme).

Samedi 8 Décembre

A partir de 9 h, Place Malherbe, vous trouverez différents stands tenus par les associations.

L'après midi, un spectacle avec les associations de Saint-Maximin aura lieu à la salle des fêtes.

Nous vous rappelons que vous pouvez préparer des gâteaux, quiches, pizzas... Et venir nous les apporter au stand du Téléthon place Malherbe, que nous vendrons au profit de la recherche.

Vous aurez aussi la possibilité d'acheter des billets de la tombola.

Le billet sera vendu 2 € et tous les bénéfices seront reversés au profit du Téléthon.

Le tirage au sort s'effectuera à la fin du spectacle du samedi 8 décembre et la liste des gagnants sera disponible à l'Office du Tourisme.

TOUTE L'EQUIPE D'ANSLINE DANS LE ♥ DE PARI-T SAINT-MAXIMIN REMERCIE PAR AVANCE LES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES, LES DONATEURS AINSI QUE TOUS LES SAINT-MAXIMINOIS.

VOTRE GENEROSITE SERA NOTRE FORCE,

LA RECHERCHE COMPTE SUR NOUS TOUS !

06 60 10 64 90. Mail : anslinedscoeurparit@hotmail.fr



SAVATE BOXE FRANCAISE SAINT MAXIMIN



Le club de Savate boxe française de Saint-Maximin vous accueille trois fois par semaine à la salle Antarès.
Nous ouvrons nos portes aux débutants comme aux confirmés, de toutes catégories d'âges et de sexe (à partir de 4 ans).
Les cours, adaptés aux débutants et spécifiques aux compétiteurs sont encadrés par trois moniteurs fédéraux : M. EL BOUCHIANI Abid, M. LONG Laurent et Mlle ARPOTZO Valérie.

Cette année le club compte 109 licenciés, et nos champions se sont distingués en remportant quelques titres :

- un titre de **champion de France en catégorie Benjamin**, FRANCES Clement
- trois **champions du Var en catégorie Cadette** (HOLTZSCHERER Elona) **et cadet** (Thomas CALIENDO et PIELSOWSKI Sébastien). Ce dernier est également **champion de la ligue PACA**.
- un titre de **champion du Var et vice champion de ligue chez les juniors** (ROUCH Frédéric) **et chez les séniors** (RENOU Gaetan). Ces derniers ayant obtenu leur gant jaune, pourront pour la saison 2012/2013, accéder au plein combat.

Nous comptons également parmi nous le vainqueur du gala Marseillais **la nuit des titans** M. Laurent LONG, ainsi qu'une **championne de France Police**, Mme ARPOTZO Valérie. Tous deux conjuguent à la fois entraînements personnels et enseignement au club.

Renseignements : se rapprocher de la MJA de Saint-Maximin ou nous contacter au 06 25 48 38 29.

ENVIEBIO

L'Association ENVIEBIO et ses 70 adhérents vous proposent de vous joindre à eux au cours du quatrième trimestre dans leurs différentes actions :

Forum des associations, le 08 septembre 2012, de 9h00 à 17 h00 au Jardin de l'Enclos de Saint-Maximin.

Conférence sur la Lithothérapie avec Marie Paule, le 30 septembre 2012 à 18h30 salle Neptune (à côté de la MJA de Saint-Maximin).

Assemblée Générale annuelle le 13 octobre 2012 de 15h00 à 18h00 salle Neptune (à côté de la MJA de Saint-Maximin).

Projection d'un film sur l'Environnement par Georges le 14 décembre 2012 à 18h30 (à côté de la MJA de Saint-Maximin).

Contact et renseignements :
Georges DUSSOUCHET
Président ENVIEBIO
Tel : 06 83 27 43 54
535, chemin de la Revaute
83470 Saint-Maximin



JUDO CLUB SAINT-MAXIMIN

Lors du 11^{ème} Printemps des Arts Martiaux, le Judo Club Saint-Maximin a eu la chance d'accueillir deux personnalités du monde du judo grâce au soutien de la Mairie de Saint-Maximin, le Conseil Général du Var et le Conseil Régional du Var.



TCHEUMEO Audrey, double championne du monde 2011, championne d'Europe, 1^{ère} de la Coupe kano au Japon, tournoi le plus difficile du monde, remporté par peu de judokas, a représenté la France aux Jeux Olympiques de Londres.

BENBOUDAUD Larbi, champion du monde et vice champion olympique a lui aussi remporté la Coupe Kano au Japon.
Lors du gala, Larbi BENBOUDAUD, entraîneur de l'équipe de France a remis la médaille de bronze de la fédération Française de judo à Mme Claude TEMPOREL qui s'occupe dignement depuis plusieurs années du judo club de Saint-Maximin et du Comité du Var de judo.

On peut rappeler que Mme Claude TEMPOREL a commencé le judo à 50 ans et a obtenu sa ceinture noire à 60 ans. Actuellement, elle assiste le professeur de judo Mansour DIAF à chaque cours. Celui-ci est diplômé d'état de judo, ceinture noire 4^{ème} Dan.

Ce qui est amusant, c'est que Claude connaît le professeur du club depuis 32 ans car celui-ci faisait du judo avec son fils.

Le Club de judo Saint-Maximin, qui existe depuis 1987, a terminé l'année avec 185 licenciés, pour un public de 4 à 82 ans.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Monsieur DIAF au : 06 08 02 43 35

Venez découvrir le TAI CHI CHUAN et l'EPEE CHINOISE avec l'Association LA VAGUE

Le Tai Chi Chuan, à la base, est un art martial, il est devenu gymnastique douce.

L'Epee Chinoise : arme noble d'origine martiale, s'exécute avec souplesse, lenteur, concentration. Permet de développer la mémorisation, l'équilibre, la coordination...

Ces disciplines peuvent être pratiquées par tous, sans distinction d'âge ou de sexe...

Les cours sont dispensés par Nanou CHAMP, diplômée du Centre des Médecines Douces. Elle pratique les arts martiaux depuis 1972 et a débuté par l'Aïkido.
Elle a eu la chance de travailler sous la direction de Maître YANG XENDHUO, descendant direct de la famille YANG, créatrice du style YANG.

LA VAGUE sera présente lors du Forum des Associations.

Vous pourrez assister à une démonstration.

Reprise des cours :
vendredi 7 septembre 2012
Venez participer à un cours d'essai.

Pour tous renseignements :
Nanou : 04 94 78 15 44



**CAP DANSE
SAINT-MAXIMIN**

Le club Cap Danse Saint Maximin, affilié à la Fédération Française de Danse, reprendra sa saison de danse la semaine du 10 septembre.

L'association a vu le jour l'an passé. Les débutants se côtoient avec les confirmés. Les professeurs partagent leur expérience et surtout leur amour de la danse.

Il vous est proposé non seulement des cours tous niveaux, rock, salsa, danse de salon, Danse Sportive du lundi au vendredi mais aussi des stages.

Les professeurs

Gaëlle a débuté à l'âge de six ans par la danse classique, puis a continué avec le modern jazz avant de se lancer dans la pratique de la Danse de salon puis la Danse Sportive

Après avoir pratiqué plusieurs sports, la rencontre avec la Danse en couple et plus particulièrement

la Danse Sportive se fait, pour Eric, à l'âge de 13 ans. C'est également la passion immédiate pour cette discipline.

Chacun de leur côté ils connaissent une carrière amateur bien remplie (plusieurs fois champions de France) et c'est en 1993 qu'ils décident de passer professionnel ensemble.

Ils deviennent plusieurs fois champions de France professionnels Latines, Standard et 10 danses. C'est dans cette dernière catégorie qu'ils connaissent leur plus grand succès en devenant en 1999 vices champions d'Europe professionnelle et finaliste des Championnats du Monde.

Après vingt ans de compétitions l'envie de transmettre s'est tout de suite imposée. Ils décident alors de se consacrer à l'enseignement. Ils souhaitent accompagner les personnes débutantes qui souhaitent uniquement apprendre à danser pour leur plaisir et ainsi profiter des soirées dansantes mais aussi apporter leur expérience à des pratiquants souhaitant se perfectionner.

Qu'ils l'expriment à la télévision en tant que consultants, ou encore comme enseignants en France et à l'étranger, transmettre, partager leur approche de la danse de couple est leur motivation première. C'est cette rencontre qu'ils vous proposent maintenant.

Contact : Eric Sourdeau
06 34 67 57 03

**PLAISIR DU SPORT EN
PROVENCE**

Reprend ses activités le 10 septembre 2012.

Au menu cette année :

Line dance country

Cours débutants ou plus tous les jours de la semaine

Fitness, musculation, stretching

Le lundi et vendredi matin, jeudi après midi, mardi soir.

Step

Tous les vendredis matin et jeudis soir

Zumba

Tous les mardis et samedis

Marche nordique ou sportive

Tous les mardis et mercredis matin

Vous souhaitez plus de renseignements ? N'hésitez pas à consulter le site de l'association

[http :www.plaisirdusport.eu](http://www.plaisirdusport.eu)

Ou téléphonez à Carole au :
06 75 43 70 60

**Nous serons présents au Forum
des associations de Saint-Maximin
du 8 septembre 2012.**



**L'ALEN, UN GROUPE FOLKLORIQUE QUI MÉLANGE LES
PLAISIRS**



Lors de sa période estivale, l'ensemble de danses et musiques traditionnelles, l'Alen, aura été de toutes les fêtes. En deux mois, ce ne sont pas moins de 15 défilés, 8 spectacles, et 3 concerts qu'ont accompli les membres en se produisant aussi bien dans des fêtes votives comme la Sainte Marie Madeleine à Saint Maximin, la Fête du Printemps à Bandol ou la Saint Eloi de Nans les Pins que dans des mariages ou encore au Festival de folklore international « Trad'Envol » du 10 au 15 juillet à Saint Marcel (71).



Mais il n'est pas question de se reposer car l'année recommence avec l'accueil de nouveaux membres, la préparation d'un nouveau spectacle... Alors si vous aimez la culture provençale, que vous souhaitez découvrir et jouer d'un instrument traditionnel ou faire une pratique sportive issue de la danse classique, le tout dans une ambiance festive et dynamique, rejoignez-nous les samedi entre 14h et 17h à l'école Paul Barles de Saint Maximin.

**MUSIC'OLL
NOUVEAU!
CHORALE VARIETE**

Création d'une chorale originale basée sur

- Le chant
- La musique

Chant :

Pour se familiariser avec les techniques de la voix, l'apprentissage du répertoire se fera en direct par un accompagnement au clavier.

Musique :

Les musiciens qui maîtrisent leur instrument seront les bienvenus.

Ils auront leur place au sein du groupe, aussi bien dans l'interprétation que dans la création.

Venez explorer votre potentiel artistique sans contrainte

Venez découvrir une nouvelle facette de votre personnalité

Les exercices de cet atelier permettront à chacun de savoir maîtriser sa voix, oublier son trac et gagner en aisance dans l'expression orale.

**Audition prévue début septembre
2012**

CONTACT : Jany TAIEB
04 94 78 00 13
06 16 97 69 07

**ATELIER INFORMATIQUE
SAINT-MAXIMINOIS
A.I.S.M**

L'association vous propose des cours d'informatique destinés aux personnes de tous âges désireux de faire leurs premiers pas dans cette discipline et aux personnes déjà formées qui veulent approfondir leurs connaissances.

Les cours se déroulent à l'école Jean Moulin de Saint-Maximin, 20 chemin des Vertus (sauf vacances scolaires).

Le lundi de 17h30 à 19h : cours de débutants

Le mardi de 17h30 à 19h : cours de 2ème année

Le mercredi de 14h à 17h : cours mixte et à la carte, questions, révisions, problèmes à résoudre.

Contact

Bernard : 06 03 23 70 77



**SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012
7^{ÈME} CHALLENGE 'SOLIDARITÉ ET PARTAGE'**



L'association Le Sens du Projet et la Boule Provençale de Saint-Maximin la Sainte Baume organisent conjointement le 15 Septembre 2012 la biennale du 7^o challenge « Solidarité et Partage » qui se déroulera de 8h30 à 19h30 au boulo-drome situé au pré de foire de Saint-Maximin.

Cette année ce 7^{ème} challenge est spécialement dédié à Jean Claude DUTARTRE qui nous a quitté en décembre dernier.

Il s'agit d'un concours de pétanque de deux en deux constitué d'une personne valide et d'une personne en situation de handicap. Lors du dernier challenge ce concours a vu s'associer 130 doublettes soit 260 joueurs. Ce concours d'intégration est parrainé par le Comité Départemental Sport Adapté. Le souhait des organisateurs est de mettre en avant l'aspect ludique, intégratif mais surtout sportif de l'évènement. A l'initiative d'Hervé TOULAN (éducateur), il a été proposé en



janvier 2005 à Michel OBERTI, président de la Boule Provençale de Saint-Maximin, de mettre en place une manifestation qui allierait d'authentiques joueurs de pétanque issus de la FFPJP* et des personnes en situation de handicap venues de la FFSA*.

L'intérêt essentiel de ce projet est que le réseau associatif local ainsi que les habitants de la commune se sont de suite manifestés en étant complètement partie prenante de ce concours. Le milieu boulistique du Var et du Haut Var, que l'on sait difficile à pénétrer, a souhaité par la présence de ses représentants s'inscrire très sérieusement dans l'aventure.

32 équipes en 2005, 64 équipes

authentique, à vivre un espace de liberté dans la différence.

La joie qui s'est lue sur les visages, la convivialité réelle entre les joueurs et spectateurs démontrent qu'il est possible autour d'un projet sportif et culturel local de rassembler des personnes aussi différentes soient-elles. Les liens très forts tissés au long de ces concours ne s'arrêtent pas à ces seules journées. Dès lors, des amitiés sincères se nouent et perdurent au fil des ans. Il n'est pas rare de voir des habitants de la cité interpellés les joueurs en situation de handicap ou le contraire. Se rapprocher des personnes en situation de handicap permet de se rendre compte qu'ensemble dans la bonne humeur, la complicité, le respect de



en 2006, 89 équipes en 2007, 110 équipes en 2008, 120 équipes en 2009. Cette manifestation événementielle régionale qui rassemble des joueurs venus de toute la région PACA est devenue le terrain privilégié des solidarités. Elle doit permettre de répondre pour les personnes en situation de handicap, à une aspiration légitime, une reconnaissance de tout un chacun à vouloir une inscription sociale

la personne et dans nos différences nous pouvons vivre à l'unisson des espaces communs. Faire en sorte que la personne en situation de handicap ait le droit, comme tout un chacun, de vivre un authentique épanouissement, une socialisation réussie. Cet événement tend à prouver, que lorsque les projets ont du sens, tout devient possible. Ensemble, nous sommes riches de nos différences.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- 8h30 / 9h00 : Collation offerte et vérification des inscriptions.
- 9h30 / 12h00 : Début du Concours.
- 12h00 / 12h30 : Apéritif avec Animation Musicale à la Salle des Fêtes (offert par l'association Le Sens du Projet).
- 12h45 / 14h00 : Repas à la Salle des Fêtes.
- 14h00 / 18h00 : Reprise et fin du Concours.
- 18h30 / 19h30 : Apéritif et remise des Récompenses à la salle des fêtes.

LES ANIMATIONS TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE :

La Batucada de Saint-Maximin animera le Pré de Foire le matin.

L'association *Aquéou Canailles Cirquécole* avec ses échassiers fera une animation tout au long de la journée.

L'Association *Hypothéra* proposera des tours de calèche dans la ville à ceux qui le souhaiteront.

Le groupe *Traffic Jam* interviendra à l'apéritif, durant le repas du midi et animera le café situé au Pré de Foire durant l'après midi.

RENTRÉE DES COURS DE DANSE CHEZ 'MIS EN SCÈNE'

Pour sa deuxième année d'existence, le Studio Mis en Scène fera sa rentrée le lundi 3 septembre 2012.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes par téléphone et par mail. Le Studio se situe 1332 route de Barjols à St-Maximin, un espace exclusivement dédié à l'art de la danse avec parquet et miroirs, ouvert du lundi au samedi.

Cette année vous pouvez choisir entre 9 disciplines : Eveil (à partir de 4 ans), Contemporain, New-Jazz (Modern' Jazz revisité), Néo-Classique (classique revisité), Street (danse des clips musicaux), Africain, Claquettes (Tap dance américaine), Barre à terre (préparation physique du danseur, renforcement musculaire en profondeur) et Stretching (étirement et relaxation). Venez essayer librement les

cours qui vous font envie du 3 au 7 septembre 2012 afin de choisir les disciplines dans lesquelles vous souhaitez vous inscrire.

Profitez de tarifs très avantageux par famille ou pour plusieurs cours par semaine.

Nous serons également présents le 8 septembre au forum des associations.

Le Studio Mis en Scène se donne pour objectif de former techniquement ses élèves mais aussi de les ouvrir à la culture artistique.

C'est pourquoi cette année, nous organiserons un stage de danse par mois dans toutes les disciplines.

Venez profitez de la présence de danseurs professionnels venus de la France entière.

Nous sommes également en relation avec le Pavillon Noir, centre

chorégraphique national de Aix en Provence pour organiser un stage de claquettes irlandaises avec Colin Dunne autour de son spectacle *Out of Time*, dimanche 14 octobre 2012 de 10h à 12h pour un niveau intermédiaire. Tarif entre 15 et 20 euros. Réservez rapidement votre place auprès de nous.

Enfin, nous organiserons de nombreuses sorties au Pôle Culturel de St-Maximin afin de profiter ensemble d'un maximum de spectacles.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet :

studio-misenscene.com

par téléphone: 06 37 35 07 10

par mail :

info@studio-misenscene.com

Rejoignez-nous sur FACEBOOK pour ne pas perdre une miette de nos évènements !

DON DU SANG

L'Établissement Français du sang a besoin de vous pour constituer des réserves de sang suffisantes afin de faire face à un besoin toujours croissant.

Le samedi 8 septembre 2012, de 10h à 17h sur le forum des associations avec la présence du bus de prélèvement de l'Établissement Français du Sang

POUR L'ANNEE 2012

Les prochaines collectes auront lieu de 15h à 19h30 à la salle des Fêtes de St Maximin. N'hésitez pas à vous y rendre en faisant ainsi un geste citoyen les :

Le jeudi 11 octobre 2012 de 15h00 à 19h30

Le lundi 19 novembre 2012 de 15h00 à 19h30

Le jeudi 13 décembre 2012 de 15h00 à 19h30

Pour L'ANNEE 2013

Vendredi 25 janvier 2013 de 8h00 à 12h30

Jeudi 28 février 2013 de 15h00 à 19h30

Vendredi 19 avril 2013 de 15h00 à 19h30

Lundi 10 juin 2013 de 15h00 à 19h30

Mercredi 17 juillet 2013 de 15h00 à 19h30

Vendredi 23 août 2013 de 15h00 à 19h30

Vendredi 04 octobre 2013 de 15h00 à 19h30

Mardi 12 novembre 2013 de 15h00 à 19h30

Mardi 31 décembre 2013 de 8h00 à 12h30